

INTRODUCTION

1/ Présentation de Marc LEFORT, Principal

Le chef d'établissement accueille les participants et précise le sens de la consultation nationale.

L'organisation sur le site du collège de l'Europe comportait 2 réunions. L'Inspectrice de l'Education nationale a invité les écoles de la circonscription à se joindre à la présente, en accord avec l'animateur et dans la mesure où les thèmes retenus convergeaient.

Il présente l'animateur, Délégué départemental de l'éducation nationale, qui est assisté d'un médecin scolaire et d'un DDEN.

La salle est composée d'une cinquantaine de personnes : Elus municipaux, Parents, représentants PE élus, Enseignants, IEN et équipe administrative du collège.. Des élus sont excusés.

2/ Préambule

Le DDEN suggère que le débat sur l'Ecole devrait, en fait, être celui de l'Education des Enfants de France, dans la définition d'un Projet Global d'éducation ambitieux.

En acceptant d'apporter un concours à cette consultation directe, les délégués départementaux participent activement en qualité de partenaires du système éducatif, en promouvant une réflexion globale pour l'Enfant.

En réponse au texte-pétition distribué, il est précisé que les DDEN sont des laïques bénévoles parfaitement indépendants de la hiérarchie institutionnelle et que c'est dans cet esprit qu'ils ont été contactés.

L'Ecole publique est le creuset de la démocratie qui accueille sans discrimination tous les enfants présents sur le territoire. Sa définition laïque impose aussi l'égalité pour tous et c'est bien le fondement du débat.

L'Etat a l'obligation de veiller à ce que les droits des enfants et des jeunes soient effectifs.

- Où,
- avec qui,
- comment et avec quels moyens

Déroulement de l'échange :

- en continuité du rendez-vous du 29/11/03.
- La courtoisie sera de rigueur car on peut s'exprimer sans éclat.
- La durée de la réunion oblige à une discipline individuelle et donc à un exposé concis des remarques sans oublier que le but n'est pas de critiquer négativement mais bien de dégager des propositions constructives.
 - L'animateur s'efforcera de reformuler les idées-force afin de préparer une synthèse lisible et de pouvoir exprimer des axes prioritaires.
 - La règle impose aussi de dégager 3 priorités

Choix des thèmes et questions : ils sont complémentaires et visent un objectif politique comme l'a été la loi d'orientation de 1989 : adapter notre système de formation pris au sens large qui puisse correspondre à la réussite individuelle des élèves. Ceux-ci doivent pouvoir s'insérer dans la société ou être aidés à le faire avec dignité.

L'animateur a proposé de considérer l'enfant dès sa naissance car il est un futur citoyen et que l'éducation, principalement dans le giron familial, est fondamentale.

La présente réunion d'échange a le mérite de rassembler les acteurs dont la responsabilité, la mission sont d'assurer les conditions nécessaires à l'accueil et au suivi des élèves avec un besoin essentiel de continuité entre les cycles du primaire et le collège..

L'accompagnement de l'enfant dans sa relation aux autres nécessite attention, soin, prévention et l'investissement national devrait être envisagé selon une chronologie et non selon des priorités de circonstances dictées par des lobbies économiques.

La réussite sociale est un contrat moral et ne peut être simplement délégué.

La France est un pays de référence au Droit et à l'obligation des Devoirs.

Rappel des questions

05. Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

13. Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

14. Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

15. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

L'animateur lance le débat en s'inquiétant du constat récurrent des dizaines de milliers de jeunes qui sortent sans qualification à la fin de la présence obligatoire dans le système scolaire et pour lesquels une attention et un engagement fort de la nation sont nécessaires dès la plus tendre enfance en liaison avec leurs familles..

Socle de connaissances, compétences et règles de comportement

L'assemblée intervient pour expliciter le contexte vécu au quotidien dans plusieurs écoles de la circonscription :

- Accueil des enfants/élèves avec leur histoire personnelle
 - ❖ L'enfant est au cœur du processus
 - ❖ Prendre en compte et respecter son rythme
- Reconnaissance des potentialités de chacun
 - ❖ Travail en équipe
 - ❖ Signalement à la structure spécialisée pour diagnostic et projet d'accompagnement
- Révélation de réelles difficultés
 - ❖ Intervention souvent partielle de l'équipe de santé et de l'AIS
 - Relation avec famille
 - Avancée du programme
 - Normalisation et hétérogénéité
 - Polyvalence des attentes

La réalité démontre que la diversité des élèves est réelle, que leurs attentes sont de même et que l'enseignant doit gérer au quotidien avec les ressources existantes.

Envisager de répondre à la question pourrait être aisée au contact d'élèves moins hétérogènes.

La volonté de donner à tous « peut mettre de côté des enfants » présentant une différence en plus ou en moins. Ne pas être à la norme est un handicap dans l'institution.

La bonne volonté et la conscience professionnelle sont avérées et en même temps la réalisation des objectifs de la Loi d'Orientation de 1989 est condamnée :

- Par une inadéquation des intentions par rapport aux accompagnements, aux aides insuffisantes
- Par une inégalité de fait en fonction des contingences
 - Non utilisation des moyens budgétaires du fait de la non couverture des postes spécialisés et de santé
 - Rattrapage lent du département
 - Discrimination du fait aussi des taux inégaux de l'indemnité de résidence
- Par insuffisance d'évaluations et de correctifs quantitatifs et qualitatifs.

L'Education nationale doit tenir ses promesses et en même temps les familles doivent être vigilantes quant à leurs obligations.

S'il est convenu que l'Etat ne peut toutefois pas tout faire, il est proposé de voir se « fédérer » les efforts avec la participation des parents.

En effet, les difficultés initiales d'enfants non accompagnés ou non traités se retrouvent, au-delà de la scolarité primaire, au collège qui ne peut, en l'état de son propre rythme, compenser les écarts constatés.

En référence aux cycles qui organisent la progression pédagogique, les enseignants de l'élémentaire présents disent haut et fort que la polyvalence, les obligations de « boucler les programmes », les privent de temps pour tout mettre en œuvre.

La règle du doublement est largement débattue. L'information n'est pas suffisamment transverse. Le doublement apparaît très subjectif, prétexte parfois et peut être considéré comme un pouvoir exorbitant de l'Ecole. Il est à noter que la règle existe au primaire et au collège et que les informations sont données aux familles et élèves.

Il est avancé que la prospective induit des considérations d'ordre d'âge de passage dans le niveau ou cycle supérieur (cycle du primaire ou second degré) sans référence aux acquis et surtout aux solutions individuelles d'accompagnement du projet individuel.

Le passage systématique en sixième, sans évaluation positive ni possibilité d'alternative en cas de situation d'échec de la normalité, est mis à la question.

Serait donc condamnable ce processus d'obligation qui fait subir ses effets par l'élève, l'enfant, le groupe classe, l'équipe pédagogique en même temps?

Le rôle social qu'assurent les enseignants et les personnels de l'éducation nationale en conscience et par obligation civique n'est pas forcément de leur compétence. Leur implication a donc des limites. Ces limites sont marquées par la réalité du terrain et la circonscription dans laquelle elle s'exerce est inégalitaire, en regard des aspects:

- démographique
- socio-professionnelle
- géographique
- du bassin d'emplois
- du recours aux transports discriminants (coût, temps, plan vigipirate)
- rigidité de la carte scolaire, plus quantitative que qualitative du fait d'une politique de répartition et de redéploiement des ressources
- matériel et logistique de chacune des écoles et du périscolaire

Les enseignements obligatoires sont pénalisés

- accès aux bassins de natation trop peu nombreux et saupoudrages financiers.
- apprentissage de langues étrangères inégal selon la disponibilité d'enseignants ou intervenants ou de règles comptables et des communes qui peuvent (veulent) pallier les insuffisances de l'Etat avec leurs moyens propres.
- accès à l'informatique et internet. Pour le Bii, les mesures imposées au collège font évaluer des mesures non mises en place au primaire !

Les compétences consignées tout au long du parcours de l'élève souffrent de la non prise en compte des difficultés signalées ou très insuffisamment.

La priorité d'action du RASED est axée sur le seul cycle 2.

Les réseaux sont majoritairement incomplets ce qui bloque les progrès des élèves et crée en même temps une inadaptation pour les acquisitions ultérieures. Il faut dire aussi que les enseignants font ce qu'ils peuvent et que l'action du réseau est bénéfique quand elle est effective.

Les empilements sont contraires à l'esprit de la Loi.

Les doublements sont mal explicités et la notion de niveaux /classes l'emporte sur la progression au cours des cycles.

Arrivant au collège, l'élève qui n'a pas acquis et consolidé ses bases se heurtera à des difficultés accrues dans la mesure où les directives sont précises quant à « boucler les programmes successifs » ..

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

La suppression des classes de perfectionnement et la création de Classes d'intégration (CLIS) posent la question de l'efficacité et du suivi plus individuel car les objectifs sont différents.

La spécificité et la localisation sont des contraintes ressenties durement par les familles concernées et par les enseignants qui «n'intègrent pas» dans des conditions optimales.

Les UPI dans le second degré apportent des solutions mais pas en relation avec le besoin dispersé dans un département très vaste et à dominante rurale. Ces structures au nombre initial de 5 pour 124 collèges viennent d'être portées à 10. Les participants ont peu de renseignements précis sur leur action. 2 familles concernées par des enfants, malade et handicapé, soulignent le parcours du combattant pour trouver la structure adéquate qui est souvent lointaine et sans les aides suffisantes.

Il n'est pas normal que l'enfant n'ait alors que le choix de rester à la maison.

L'enseignant dans sa classe ne peut satisfaire normalement à toutes les sollicitations, même si des aide-éducateurs (AE) ont pu apporter une forme d'aide.

Des assistants de vie scolaire (AVS), en gestion associative, accompagnent de manière précaire le dispositif. Les mesures récentes qui remplacent les A E créent des assistants aux missions plus larges mais dénuées de formation effective. La formation initiale est de quelques jours. Des moyens en AVS sont gérés par l'IA, le conseil général, une association départementale.

L'intégration bien accompagnée est aussi un élément de convivialité et de citoyenneté dans la classe et l'école.

La diversité des rythmes du collège rend la prise en charge plus aléatoire !

Les comportements en cas de difficultés et parfois d'échecs sont constatés plutôt perturbateurs ou incivils. L'ennui qui succède à des remontrances répétées peut faire place à de la rancœur et à l'abandon de toute velléité de motivation. Ce sentiment qui peut aller jusqu'à la déshérence entraîne le pré-adolescent jusqu'à l'âge limite de la scolarité obligatoire sans que les offres d'orientations puissent également correspondre à des choix heureux.

Que faire de ces enfants dans le contexte institutionnel actuel ?

Si l'école a des objectifs qui statistiquement donnent des résultats plutôt satisfaisants, l'action en faveur des élèves nécessite un partenariat permanent où, chacun à sa place, assure sa responsabilité avec une convergence d'action pour des objectifs bien ciblés :

- appel aux familles, premières responsables de l'éducation
- recherche de partenaires efficaces
- gestion qualitative des 60000 jeunes sortant chaque année du cursus sans qualification et pratiquement illettrés
- prise en considération des enfants actifs, hyperactifs, précoces pour lesquels « la norme » ne permet pas l'épanouissement
- adaptation des ressources de l'Education nationale aux besoins validés
- respect des compétences et responsabilités
- information transverse transparente
- formation continue pour les professionnels intervenants

Une démarche de projet peut être actée avec tous les dispositifs existants comme le Contrat Educatif Local (CEL..). Les élus attirent l'attention sur les charges qui leur incombent et sur les continus transferts que leurs budgets (ceux des concitoyens) ont du mal à réaliser.

Remarque entendue : la formation initiale dans les IUFM privilégie les connaissances générales et les étudiants présents se disent peu prêts à affronter les cas de figures qu'ils découvrent lors du présent échange. Qu'ils soient placés en situation d'isolement et de responsabilité dans une petite école dès leur première affectation a de quoi les faire s'interroger !

La médecine scolaire paraît un parent pauvre de l'institution qui met le médecin en relation avec des milliers d'élèves et des sujétions nouvelles en matière d'aide et conseils, de présence suite aux agressions et demandes d'assistance qui se multiplient. La spécificité de la fonction et des missions font choisir l'Education nationale par des médecins qui doutent aujourd'hui.

Les postes budgétaires non couverts, le manque de considération et une forme d'isolement ne valorisent pas leur fonction éminente. Les décisions controversées au plus haut niveau de l'Etat n'apportent pas la sérénité.

Cependant le médecin présent précise les actions auxquelles il apporte son concours :

- suivi médical des élèves hors prescription
- information, relation avec les familles
- information, relation, conseil avec les équipes enseignantes, les IEN, les commissions(ccpe)
- accompagnement de la prévention,
- partenariats divers

Le médecin scolaire est en relation avec le service de la PMI (dépendant du conseil général), les structures spécialisées avec la volonté de faciliter l'intégration de l'enfant dans le groupe classe/école. La base du langage est une priorité et la formation complémentaire du médecin en fait un pilier de l'édifice éducatif.

Les familles qui exposent leurs difficultés à obtenir pour leur enfant gravement malade ou handicapé une solution acceptable, peuvent compter sur l'appui du médecin.

Les priorités de l'Etat imposées par la Loi ne trouvent parfois de débouchés et d'accompagnements pour leurs enfants qu'avec la mobilisation des relations locales, le relais d'associations, la recherche de moyens financiers lourds..

La charité nationale pallie les engagements de l'Etat.

Les établissements n'intègrent pas toujours les aménagements d'accessibilité prévus par la loi.

Les entreprises publiques et privées doivent faire des progrès !

Comment « Vivre ensemble » ?

Réalisme : l'échange concentre son expression sur les difficultés rencontrées tout en ne dramatisant pas mais avec conscience de mieux encore encadrer les tout petits, les cycles 2 et 3 pour favoriser leurs parcours au collège.

La SEGPA est alors évoquée en précisant que sa réalité ne doit pas être l'aboutissement d'un parcours en échec car il est rencontré des résultats d'insertion professionnelle intéressante.

La retenue de certains professeurs du collège à participer directement au débat organisé prive l'auditoire de réflexion sur des pistes purement pédagogiques.

La nation doit toutefois donner une image positive du métier d'enseignants qui sont le rempart, pour ne pas dire le pilier auquel on s'accroche pour initier aux règles de respect, pour un vivre ensemble citoyen et laïque.

Les professeurs ne se désintéressent pas mais les conditions même du débat (écrivent-ils) les prive d'une réelle participation de l'ensemble des usagers. Les parents motivés ne sont pas ceux qui posent question et ont besoin d'assistance.

Les consultations successives, sans effets marquants et indicateurs de solutions positives, n'encouragent pas le corps professoral local!

Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Parler d'incivilité revient à lister des manques et insuffisances globales, car si le collège et le secteur scolaire ne souffrent pas de réelle violence, les signes flagrants d'incivilité sont effectifs:

- du fait de l' »absentéisme » parental pour suivre le parcours de leurs jeunes
- de la remise en cause de la compétence et de l'autorité de l'enseignant, dispensateur de savoirs et éducateur, par des parents
- par manque de personnels pour la surveillance
- par déficit des aides pour la menée à bien des actions du projet d'établissement même si un partenariat avec la ville est engagé
- par diminution de la référence citoyenne et le non respect de la règle
- du fait de l'éclatement familial (25% de monoparents)

Le contexte encore privilégié tendrait à se dégrader sans présence effective d'adultes et un rôle social constant de la part des professeurs.

Le temps effectif des acquisitions est réduit par les mises au point régulières et tout ce qui est préconisé en dehors des disciplines.

L'administration supplée les professeurs au détriment aussi de ces propres actions et du suivi des réalisations.

Les actions en faveur des élèves différents pourraient être complétées en dehors de l'horaire scolaire par un partenariat efficace.

Ces exigences découlent normalement des principes de la Constitution qui met en exergue les valeurs de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, en respect des Droits de l'Homme et de l'Enfant. Il convient aussi de dire à l'enfant-élève qu'il est citoyen et qu'il doit apprendre à appliquer la règle faite de droits mais également de devoirs.

Les décideurs n'ont pas assez évalué les résultats de leurs objectifs. Ils n'ont pas comme l'indique le document « éléments de diagnostic » anticipé sur l'avenir.

Nulle précipitation ne saurait régler la question des nombreux sujets d'analyse insuffisante.

L'Institution boîte de ne pas prendre l'Enfant-élève dans la réalité de son devenir, à sa place et dans la perspective de son affirmation et de ses progrès.

L'Ecole a besoin de sérénité pour approfondir ses fondamentaux et préparer chaque élève dans le sens de la recherche de son autonomie et de la responsabilité.

Le constat montre que la nation peut mieux faire et qu'en même temps une organisation vers un projet global éducatif peut mettre en œuvre un processus d'intégration qualifiant pour le respect de la dignité de tous.

Les acteurs présents font des propositions.

1. L'enfant-élève est au cœur du débat
2. Un projet national qualifiant pour tous est impératif qui envisage le sujet et ses besoins de manière chronologique afin de respecter à la fois ses droits et l'obligation de la République française en matière de réussite individuelle.
3. La prise en compte et l'accompagnement de l'enfant dès 3 ans à son entrée dans le système éducatif est un gage de meilleure réussite pour toute sa scolarité, sa recherche d'autonomie, l'adaptabilité à son environnement.
4. AIS efficiente : les structures de soutien requièrent des équipes de professionnels complémentaires en ressources qualifiées suffisantes qui interviennent et interagissent dans un souci de continuité tout au long de la scolarité primaire.
5. Le parcours individuel doit être cohérent pour tous afin d'exprimer valablement l'exigence de devoirs face aux droits en encourageant la performance.
6. L'orientation doit apporter les choix ou du moins les différenciations d'options qui permettront à l'élève-enfant de rechercher une voie autre que celle d'un cursus long, fastidieux, inadapté et sclérosant pour une frange de population qui a le droit à l'insertion digne dans la société
7. Besoin de passerelles et de relais pour accompagner les plus faibles avec un souci d'adaptation des ressources à l'expression objective des besoins à chaque rentrée, dans une réflexion laïque et solidaire.
8. Tous les acteurs doivent se sentir engagés dans la démarche éducative favorisant la mise en place, en partenariat, de lieux d'écoute, de points rencontres dès la naissance et tout au long du cursus de l'enfant-élève.
9. Attention particulière à apporter aux possibilités des communes, groupements, conseils généraux et régionaux afin de ne pas aggraver les disparités et traiter inégalement les citoyens français en fonction d'une discrimination par la richesse.
10. Privilégier la relation transverse familles-enfants- élèves-écoles pour un dialogue constructif
11. Adapter les liaisons entre les cycles en précisant les compétences requises et les accompagnements induits
12. Donner toute leur place aux domaines de la Santé – Prévention – Hygiène
13. Assurer une formation initiale et continue adaptée et évolutive aux professionnels acteurs de l'éducation des enfants et des jeunes
14. Motiver les élèves en relation avec leurs familles pour encourager les chances de réussite

Remarques complémentaires sur le débat

Les professeurs de l'Eple sont représentés mais « observateurs ». Certains ont tenu à marquer leur ressentiment dans l'organisation de ce débat national.

- Sans se désintéresser, nombre sont celles et ceux qui refusent de participer
- Sentiment de précipiter le calendrier qui coïncide avec les échéances de fin de trimestre
- Suspicion dans les modalités d'organisation
- Doublet de la concertation avec les instances représentatives
- Manque de réalisme de l'Etat devant leurs propositions au cours des multiples consultations qui n'aboutissent pas, sauf à mettre des champs d'expérience en marche
- Manque de confiance et pas assez de considération dans une mission de service public où les manques de structures font supporter aux enseignants et personnels les affres de la société.
- Des propositions sont décrites sur une pétition qui ne sera pas jointe à la synthèse

Un représentant syndical ne pourra pas faire de déclaration préalable en respect des conditions de la menée du débat.

Trois priorités pour l'École

Dans un souci constant pour les usagers du système éducatif

- d'information des acteurs,
- de formation initiale et continuée pour les professionnels et intervenants :

1 - Définir un Projet Global éducatif qui prenne en compte les besoins exprimés par le dépistage rigoureux des difficultés à l'Ecole Primaire dès 3 ans et engageant un processus d'adaptation précis des ressources en précisant un calendrier de réalisations, leurs évaluations et prévoyant les correctifs .

2 - La volonté nationale d'intégrer dans une démarche solidaire, dans le respect de leurs droits, les enfants atteints de maladies graves et de difficultés ou handicaps, ce qui nécessite un diagnostic précis, l'affectation des ressources et des structures complémentaires nécessaires.

3 – L'adaptation des missions et contenus d'un « collègue de la réussite pour Tous » est une urgence pour créer les conditions d'un partage, en partenariat, entre l'acceptable et l'inacceptable qui garantira la cohérence des Droits et Devoirs pour la bonne marche des écoles et établissements, des conditions d'exercice, des relations mutuelles et de la citoyenneté.